



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

suppression d'emplois chez Nokia France

Question au Gouvernement n° 1563

Texte de la question

SUPPRESSION D'EMPLOIS CHEZ NOKIA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Éric Bothorel.

M. Éric Bothorel. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, j'associe à ma question ma collègue Marie-Pierre Rixain.

L'actualité nous rappelle régulièrement qu'il est urgent d'assurer notre souveraineté numérique. Le Président de la République l'évoquait encore lorsque, le 12 novembre dernier, il a annoncé le soutien de la France à l'appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace.

La nature des cyberattaques que nous subissons peut en effet conduire à paralyser le fonctionnement de nos services de sécurité stratégique, de nos entreprises ou de nos services publics. En cette matière, la maîtrise de nos choix d'infrastructure et la fabrication des composants électroniques constituent des éléments fondamentaux. Nous ne pouvons d'ailleurs pas échapper au débat sur la place prise par les entreprises américaines et chinoises sur ces marchés.

En Europe, nous avons la chance, en matière d'infrastructures, de posséder deux entreprises d'envergure internationale : Ericsson et Nokia. Or, hier, Nokia a annoncé un nouveau plan de réduction des effectifs au plan mondial, qui touche notamment ses deux sites français de Lannion et de Saclay. Le plan concerne principalement les fonctions support. Au total, 460 postes seront supprimés d'ici à 2020.

Je voudrais rappeler que Lannion, berceau historique des télécoms désormais en pointe sur les sujets du numérique et de la photonique, a déjà particulièrement souffert lors des précédents plans sociaux engagés par le groupe. Or, quand un major de notre écosystème éternue, il n'est pas rare que les autres s'enrhument juste après.

Monsieur le ministre, nous tenons tous à la présence de Nokia sur le territoire lannionnais, et je souhaite saluer ici l'expertise de nos ingénieurs sur la 5G et la cybersécurité.

Aussi, comment le Gouvernement, sensible aux sujets de souveraineté et d'indépendance numérique, réagit-il à cette décision d'un équipementier européen majeur ? Comment entend-il agir pour garantir la pérennité de ses sites français ? J'exprime, à travers ces questions, les inquiétudes des salariés et des représentants du personnel. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'économie et des finances*. Monsieur Bothorel, je rappelle que Nokia, qui emploie 4 000 salariés en France, a annoncé, dans le cadre d'un plan mondial, la suppression de 460 emplois sur deux ans en France. La secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher a rencontré la direction de Nokia ; je verrai moi-même le président de Nokia dans quelques jours, afin de lui rappeler les trois lignes sur lesquelles nous sommes tombés d'accord : premièrement, aucun départ contraint parmi ces 460 emplois ; deuxièmement, aucune fermeture de site ; troisièmement, sans doute le plus important, maintien d'activités de recherche et de développement de Nokia en France. Ce sera le cas à Nozay pour la 5G, technologie la plus vitale, et à Lannion, territoire qui vous concerne directement, pour la cybersécurité.

Au-delà, vous avez parfaitement raison, l'enjeu de souveraineté numérique est vital.

Cela implique d'abord de l'innovation. Le fonds pour l'innovation de rupture, qui a été créé et doté de 10 milliards d'euros, nous aidera également à protéger nos technologies et à gagner en souveraineté numérique.

La souveraineté numérique implique également que nous soyons capables de résister aux sanctions extraterritoriales américaines et au Cloud Act – la loi clarifiant l'utilisation licite de données à l'étranger –, qui permet à n'importe quelle administration américaine de récupérer des données d'entreprises françaises chez un hébergeur. Sous l'autorité du Premier ministre, nous travaillons actuellement à un dispositif de protection des données stratégiques de nos entreprises, afin qu'elles ne puissent pas être récupérées par l'administration ou la justice américaines sans que ces entreprises ne soient averties.

Enfin, la souveraineté digitale est aussi la souveraineté digitale européenne, notamment grâce à la mise en place du RGPD – règlement général sur la protection des données – et d'un espace numérique européen, qui nous permettront d'affirmer haut et fort que nous sommes une nation souveraine et également, en matière digitale, un continent pleinement souverain. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Bothorel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1563

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 janvier 2019](#)